

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



1366^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 1er novembre 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Déclaration du Président</i>	1
<i>Point 57 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mesures tendant à faire appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale: rapport du Secrétaire général</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission</i>	1
<i>Point 59 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission</i>	1
<i>Point 61 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission</i>	1
<i>Point 62 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse:</i>	
<i>a) Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse;</i>	
<i>b) Projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission. . . .</i>	1

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT**: En revenant aujourd'hui parmi vous dans cette Assemblée, je tiens avant tout à accomplir l'agréable devoir de remercier les représentants pour les nombreux témoignages de solidarité qu'ils m'ont manifestés après l'accident du 9 octobre dernier. Je les prie également de bien vouloir faire parvenir mes remerciements aux membres de leurs gouvernements qui m'ont adressé des messages à cette occasion. Je désire exprimer ce même sentiment de gratitude au Secrétaire général, U Thant, au Sous-Secrétaire, M. Narasimhan, qui s'occupent des travaux de notre Assemblée avec tant de dévouement, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat. Je tiens, d'une façon particulière, à exprimer ma gratitude à mes collègues, les vice-présidents de l'Assemblée, qui ont dirigé les débats pendant mon absence.

2. Il me plaît de remarquer qu'en cette circonstance de nombreux citoyens de divers pays du monde ont fait parvenir au Président de l'Assemblée générale l'expression de leurs sentiments de solidarité. Je rappelle ces faits seulement parce qu'ils témoignent

avec quel intérêt on suit dans le monde la vie de l'Organisation, confirmant de cette façon même l'espoir que les Nations Unies, en toutes circonstances, s'attacheront à poursuivre inlassablement leurs buts fondamentaux de solidarité et de paix. Devant ce spectacle réconfortant de la confiance qui s'adresse à l'Organisation, je désire vous renouveler en cette occasion mes vœux de travail fructueux pour l'accomplissement des tâches importantes confiées à l'Assemblée générale à cette session.

3. Les travaux que nous avons accomplis jusqu'ici ont prouvé, selon l'opinion générale, l'existence d'une atmosphère favorable et d'un effort appréciable de bonne volonté et de compréhension réciproques. Cela nous donne l'espoir de parvenir à des décisions qui répondront à l'attente et à la confiance des peuples et des gouvernements.

POINT 57 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures tendant à faire appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale: rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6046)

POINT 59 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION
(A/6066/REV.1)

POINT 61 DE L'ORDRE DU JOUR

Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6054)

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse:

- a) *Projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse;*
- b) *Projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse*

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6069)

4. Le **PRESIDENT**: Nous allons examiner les points 57, 59, 61 et 62 de l'ordre du jour, sur lesquels la Troisième Commission a soumis quatre rapports. J'invite le Rapporteur de cette commission à présenter les rapports en une seule intervention.

M. MacDonald (Canada), rapporteur de la Troisième Commission, présente les rapports de cette commission et fait la déclaration suivante:

5. M. MACDONALD (Canada) [Rapporteur de la Troisième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur, M. le Président, de faire rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de la Troisième Commission concernant quatre points dont elle était saisie. Le premier est le rapport de la Commission concernant les "Mesures tendant à faire appliquer la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale". La Troisième Commission a consacré un certain nombre de séances au projet de résolution que le Conseil économique et social dans sa résolution 1016 (XXXVII) soumet à l'examen de l'Assemblée.

6. Le deuxième point est le "Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages". Le Conseil économique et social a communiqué en 1963 à l'Assemblée générale un projet de recommandation sur cette question, après révision par la Commission de la condition de la femme. Mais l'Assemblée générale n'a pas pu inscrire cette question à l'Ordre du jour de la dix-huitième et de la dix-neuvième session. A la présente session la Troisième Commission a examiné le projet de résolution lors de deux séances qui ont eu lieu le 6 octobre. La Commission a travaillé à partir du texte révisé par la Commission de la condition de la femme, qui avait été présenté par le Conseil économique et social.

7. Le troisième point est intitulé "Manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse". La Commission en a discuté le 8 octobre.

8. Enfin, le quatrième point traite de l'"Élimination de toutes formes d'intolérance religieuse", et se divise en deux parties: un projet de déclaration et un projet de convention, concernant tous deux l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. La Troisième Commission n'a pas examiné le fond de ces questions. Elle est convenue de se consacrer à la discussion d'un projet de résolution soumis par quatorze puissances, par lequel l'Assemblée demanderait au Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à terminer la préparation des deux projets au cours de sa prochaine session de 1966, et déciderait d'étudier ces projets en priorité à sa vingt et unième session.

9. Avant de terminer, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour vous témoigner, au nom de tous, la satisfaction que nous cause votre retour à la présidence et pour exprimer la joie et le plaisir qu'éprouvent tous les membres de la Troisième Commission de vous voir revenir dans cette enceinte.

Conformément à l'article 68 du règlement, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Troisième Commission.

10. Le PRESIDENT: L'Assemblée va voter sur le projet de résolution relatif au point 57 de l'ordre du jour [voir A/6046, par. 22]. Le projet ayant été adopté à l'unanimité par la Troisième Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale l'adopte, elle aussi, à l'unanimité?

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

11. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution relatif au point 59 de l'ordre du jour [voir A/6066/Rev.1, par. 22]. Ce projet ayant été adopté sans opposition par la Troisième Commission, je considérerai, si personne ne demande le vote, que l'Assemblée générale l'adopte elle aussi sans opposition.

12. Mme MANTZOULINOS (Grèce) [traduit de l'anglais]: Je demande un vote séparé sur le membre de phrase "et à leurs pratiques religieuses et traditionnelles" qui figure au paragraphe 1 du dispositif.

13. Le PRESIDENT: La représentante de la Grèce a demandé que les mots "et à leurs pratiques religieuses et traditionnelles", qui figurent au paragraphe 1 du projet, fassent l'objet d'un vote séparé. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons de cette façon.

Par 68 voix contre 13, avec 15 abstentions, les mots "et à leurs pratiques religieuses et traditionnelles" sont adoptés.

14. Le PRESIDENT: Je mets aux voix l'ensemble de la phrase introductive du paragraphe 1.

Par 87 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ensemble de la phrase introductive du paragraphe 1 est adoptée.

15. Le PRESIDENT: Nous allons maintenant voter sur l'ensemble du projet de résolution.

Par 95 voix contre zéro, avec 2 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.

16. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution relatif au point 61 de l'ordre du jour [voir A/6054, par. 10]. Etant donné que ce projet a été adopté sans opposition par la Troisième Commission, je considérerai, si personne ne demande le vote, que l'Assemblée générale l'adopte à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

17. Le PRESIDENT: L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution relatif au point 62 de l'ordre du jour [voir A/6069, par. 17]. Ce projet ayant été adopté sans opposition par la Troisième Commission, je considérerai, si personne ne demande le vote, que l'Assemblée générale l'adopte à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

18. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Mexique, président de la Troisième Commission.

19. M. CUEVAS CANCINO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: M. le Président, c'est avec un vif plaisir qu'au nom des membres de la Troisième Commission, je vous souhaite la bienvenue. Inquiets pour votre santé, nous avons appris avec satisfaction que vous étiez rétabli et nous sommes maintenant heureux de saluer votre présence parmi nous et de vous remercier d'avoir insisté pour assister à la séance d'aujourd'hui, afin que l'Assemblée plénière approuve les questions que la Troisième Commission lui a adressées comme premiers fruits de ses travaux. Il nous est spécialement agréable de le souligner parce que nous connaissons vos antécédents d'humaniste dans la politique

comme dans l'enseignement, que nous nous rappelons avec un plaisir particulier l'histoire de votre nation en ce domaine si vaste et si important des travaux de l'homme et que nous considérons en même temps que les tâches de la Troisième Commission ont une importance non point tellement dans l'immédiat, où elles ne sont pas si remarquables, qu'à plus lointaine échéance pour améliorer le sort même de l'humanité.

20. Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour vous assurer de notre collaboration loyale et constante afin que soient atteints au cours de cette vingtième session de l'Assemblée générale les grands résultats que vous avez bien voulu nous proposer au moment

où vous avez pris la haute charge à laquelle nous vous avons élu à l'unanimité.

21. En vous réitérant nos vœux de complet rétablissement, nous formons l'espoir de pouvoir compter sur votre aide jusqu'à la fin de nos travaux.

22. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je remercie le Président de la Troisième Commission de ses amicales paroles et me félicite, comme lui, des travaux si fructueux que la Troisième Commission a réalisés jusqu'à présent.

La séance est levée à 11 h 30.